



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Verbier : Rue de Crêta-Cô - parcelle n°1223

Introduction d'un signal OSR 4.17 « Parcage autorisé » assorti de la plaque complémentaire « Max. 48h », remplacement du signal OSR 3.02 « Cédez le passage », ainsi que les marquages OSR 6.12 « Ligne d'attente longitudinale » OSR 6.13 « Ligne d'attente », OSR 6.14 « Présignalisation de la ligne d'attente », OSR 6.22 « Ligne interdisant le parcage » marquage en blanc et jaune

Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 (trente) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 14.03.2017

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Cpl Christillin J-C.**